



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Asile politique à Julian Assange

Question écrite n° 9191

Texte de la question

M. Hubert Julien-Laferrrière alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le silence de la France dans le dossier Julian Assange et le refus par le pays de lui accorder l'asile politique. Après 13 ans de privation de liberté passés entre l'ambassade d'Équateur à Londres et la prison de Belmarsh, ce lanceur d'alerte mondialement reconnu, fondateur de *WikiLeaks* ayant contribué à dévoiler 750 000 documents prouvant l'existence de crimes de guerre de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan, dépose actuellement son dernier appel devant la Haute Cour britannique. Après plus de treize ans d'une interminable et complexe bataille judiciaire, un énième refus pourrait ouvrir la voie à une extradition vers les États-Unis d'Amérique, où il encourrait alors 175 ans de prison. Par-delà le terrain juridique, une volonté politique pourrait mettre fin au calvaire de M. Assange et la France, pays de la liberté de la presse et qui figure parmi les premiers États européens à s'être dotés de textes protégeant les lanceurs d'alerte, pourrait montrer l'exemple en devenant le premier pays européen qui lui offrira enfin l'asile. *A minima*, une prise de position claire et précise de la France, encore manquante à ce jour, serait souhaitée par M. Assange et son entourage et, plus largement, par tous les défenseurs de la liberté d'informer autour du monde. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Julien-Laferrrière](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9191

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5460

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)